



Rupture conventionnelle

Par **Chris83250**, le **29/03/2022** à **13:57**

Bonjour, anticipant un licenciement je demande une rupture conventionnelle. assurant des traitements phytosanitaires je n'ai pas de surveillance médicale renforcée, pas de visite d'embauche et 3 visites médicales en 9ans. Pourrais je tenter une action aux prud'hommes après ma rupture. Des photos de moi figurent sur la plaquette de l'entreprise sur son site puis je en demander le retrait ou faire valoir un droit à l'image ?

Cordialement

Par **miyako**, le **29/03/2022** à **19:23**

Bonsoir,

<https://www.village-justice.com/articles/droit-image-des-salaries>

Vous pouvez demander le retrait des photos personnelles

Pour le reste, il faut voir avec un syndicat professionnel, vous pouvez prendre rendez vous, soit à l'Union départementale, soit à l'Union Locale dans votre ville.

Cordialement